

contresigné les ordres qui ont été transmis, M. Thiers n'en maintient pas moins la responsabilité du gouvernement...

Le président de la République n'a jamais fait preuve d'aucune animosité contre la famille Bonaparte...

Plusieurs fois il a demandé, avant les incidents dont la commission est saisie, à passer en France ou à séjourner.

Après être entré dans de plus amples détails sur les faits, M. Thiers a abordé la question légale.

Il n'a appliqué que la loi, et la loi votée par l'Assemblée nationale, la loi de déchéance.

Avions-nous, a-t-il dit, le droit, étant donné ce que vous savez, d'agir comme nous l'avons fait?

Qu'est-ce qu'il est intervenu une seule décision de l'Assemblée pour être invoquée comme ayant fait cesser la loi de déchéance...

On a parlé des Orléans; mais il existe une loi votée par la Chambre qui leur restitue les droits de citoyens français.

Maintenant, il y a le prince impérial. Je sais que ses partisans l'appellent Napoléon IV...

On a dit dans la chronique du World, sous la date de Washington, 7 janvier...

Le ministre italien aurait envoyé, dit-on, un cartel au dernier, le défiant à un combat mortel.

Une dépêche de Londres, 23 janvier, nous apporte la nouvelle d'un effroyable sinistre maritime.

Le nom du steamier qui a causé le sinistre est resté inconnu, ce navire a continué son voyage sans s'arrêter.

On lit dans la Gazette piémontaise du 19 janvier: Aujourd'hui, vers deux heures, s'est répandue en ville la nouvelle d'un désastre très sérieux.

Le chasseur a été tué et le mécanicien blessé; deux voyageurs ont été légèrement blessés.

Le premier wagon des bagages a marché sur la ligne et il est allé se renverser à quelques mètres de distance.

On lit dans la Correspondance universelle: Nous sommes à même d'affirmer que l'entrevue d'hier, de M. Thiers et de M. Nigra, a été de pure politesse.

D'un autre côté l'Evénement dit: Dans l'entrevue que M. le ministre d'Italie a faite à Paris, M. Thiers a exprimé sa satisfaction éprouvée par son gouvernement.

La Patrie dit que les abstentions qui se sont produites dans ces derniers temps à la Chambre, les difficultés et les erreurs auxquelles ont donné lieu les constatations légales des membres présents, ont inspiré à la gauche l'intention de proposer un réajournement du règlement sur la matière.

La commission du budget s'est occupée mercredi des 140 millions à rembourser à la ville de Paris.

Ces indemnités s'élèveraient à 669 millions. Les ministres des finances et de l'intérieur ont été entendus qui se sont déclarés peu favorables à cette mesure.

Bazaine réhabilité par les Allemands: D'après la Gazette de la Prusse occidentale, le général de Manteuffel a prononcé le 19, à l'occasion de l'inauguration du monument funéraire de Metz, une allocution renfermant le passage suivant:

« Quand les passions parlent, un jugement impartial est impossible. Or, quel est le peuple chez lequel les passions ne parleraient pas après des événements comme ceux de la dernière guerre? L'histoire rendra justice au général Bazaine et à sa brave armée, et montrera clairement qu'ils devaient être vaincus par le prince Frédéric-Charles. Moi-même, et tous ceux qui ont pris part aux combats de Metz, nous sommes assurés que nous avons considéré Bazaine, ses généraux et ses troupes comme dignes de nous. Nos cœurs en éprouvent d'autant plus de reconnaissance envers Dieu lorsque nous eûmes résisté à une telle attaque de la part d'une telle armée. »

L'Evénement croit savoir qu'à la suite de quelques observations qui ont été adressées à M. le ministre de la justice par plusieurs préfets de départements du midi, sur la légèreté avec laquelle on a procédé à des arrestations pour affiliation à l'Internationale, M. Dufaure a blâmé les procureurs généraux qui s'étaient montrés des plus empressés à lancer des mandats d'amener sans preuves à l'appui.

Mardi est morte madame la baronne Caroline de Favat de Bellevaux, fille cadette du général Desaix. Elle était âgée de quatre-vingts ans.

La croix de la Légion d'honneur vient d'être accordée à une poitrine qui l'a bien méritée, celle du brave curé d'Aubas, l'abbé La Bonille, aumônier militaire à Metz, et qui a partagé le sort de nos prisonniers de guerre.

Le commissaire de police de Courbevoie, vient de mettre la main sur une bande de dévaliseurs qui exploitaient plusieurs grandes routes avoisinant cette commune.

On a dit dans la chronique du World, sous la date de Washington, 7 janvier: Il est ici question d'un duel qui doit avoir lieu entre le comte Corti, ministre d'Italie à Washington et le colonel von Platt, rédacteur du Sunday Capital.

Le ministre italien aurait envoyé, dit-on, un cartel au dernier, le défiant à un combat mortel, à propos d'un article outrageant pour les diplomates en général et en particulier pour le comte Corti, écrit par M. Platt.

On lit dans la Gazette piémontaise du 19 janvier: Aujourd'hui, vers deux heures, s'est répandue en ville la nouvelle d'un désastre très sérieux qui serait arrivé sur le chemin de fer Turin-Milan, tout près du pont della Stura.

Le chasseur a été tué et le mécanicien blessé; deux voyageurs ont été légèrement blessés. Le matériel a été avarié, mais la circulation sera rétablie dans la journée.

On lit dans la Correspondance universelle: Nous sommes à même d'affirmer que l'entrevue d'hier, de M. Thiers et de M. Nigra, a été de pure politesse.

D'un autre côté l'Evénement dit: Dans l'entrevue que M. le ministre d'Italie a faite à Paris, M. Thiers a exprimé sa satisfaction éprouvée par son gouvernement.

La Patrie dit que les abstentions qui se sont produites dans ces derniers temps à la Chambre, les difficultés et les erreurs auxquelles ont donné lieu les constatations légales des membres présents, ont inspiré à la gauche l'intention de proposer un réajournement du règlement sur la matière.

On lit dans la Correspondance universelle: Nous sommes à même d'affirmer que l'entrevue d'hier, de M. Thiers et de M. Nigra, a été de pure politesse.

D'un autre côté l'Evénement dit: Dans l'entrevue que M. le ministre d'Italie a faite à Paris, M. Thiers a exprimé sa satisfaction éprouvée par son gouvernement.

La Patrie dit que les abstentions qui se sont produites dans ces derniers temps à la Chambre, les difficultés et les erreurs auxquelles ont donné lieu les constatations légales des membres présents, ont inspiré à la gauche l'intention de proposer un réajournement du règlement sur la matière.

On lit dans la Correspondance universelle: Nous sommes à même d'affirmer que l'entrevue d'hier, de M. Thiers et de M. Nigra, a été de pure politesse.

D'un autre côté l'Evénement dit: Dans l'entrevue que M. le ministre d'Italie a faite à Paris, M. Thiers a exprimé sa satisfaction éprouvée par son gouvernement.

La Patrie dit que les abstentions qui se sont produites dans ces derniers temps à la Chambre, les difficultés et les erreurs auxquelles ont donné lieu les constatations légales des membres présents, ont inspiré à la gauche l'intention de proposer un réajournement du règlement sur la matière.

On lit dans la Correspondance universelle: Nous sommes à même d'affirmer que l'entrevue d'hier, de M. Thiers et de M. Nigra, a été de pure politesse.

M. Pernolet a proposé cet autre amendement. Art. premier. — Les enfants, les filles et les femmes travaillant hors de la famille sous les ordres d'un patron, dans les manufactures, ateliers et chantiers, ne pourront être employés que sous les conditions déterminées par la présente loi.

M. Eugène Taiton, rapporteur, soutient la rédaction de la commission et l'utilité de la surveillance hors de la famille.

M. Laurent combat l'amendement Pernolet. S'il était adopté, il détruirait toute l'économie de la loi.

M. Eugène Taiton. — Le travail de l'article premier est le renvoi de toute la loi à la commission. Je regrette toutefois que cette grande œuvre de l'humanité soit encore ajournée.

M. Tolain. — Il me semble qu'il est encore possible de continuer la loi. En tous cas, je prie la commission d'accéder aux vœux des enfants de la classe ouvrière.

M. Eugène Taiton, rapporteur, demande le renvoi de la discussion à demain. La commission examine tous les amendements.

M. de Rémusat, ministre des affaires étrangères, dépose un projet de loi en crédit relatif au ministère des affaires étrangères.

M. Alfred Naquet. — Le vice que vous venez combattre dans les classes sociales, n'est pas de s'adresser à ces causes que de combattre l'effet de ces vices.

M. Edouard Laboulay. — Dans son argumentation, M. Naquet a oublié le droit et la liberté humaine. Il a parlé d'une fatalité organique produisant l'ivresse.

M. Desbassains propose de remplacer toute la loi en discussion par la disposition suivante: Article unique. — Il sera ouvert au ministère de l'intérieur un crédit de deux cent mille francs.

M. Billaut. — Le pasteur a été arrêté pour distribution de brochures sur l'ivresse.

M. de Pompery propose cet autre amendement: Art. 1er. — Il est interdit d'établir, sans autorisation, dans les campagnes en dehors des agglomérations de populations, des débits à emporter de bière.

M. Desbassains retire son amendement.

M. de Pompery propose cet autre amendement: Art. 1er. — Il est interdit d'établir, sans autorisation, dans les campagnes en dehors des agglomérations de populations, des débits à emporter de bière.

M. Desbassains retire son amendement.

M. de Pompery propose cet autre amendement: Art. 1er. — Il est interdit d'établir, sans autorisation, dans les campagnes en dehors des agglomérations de populations, des débits à emporter de bière.

M. Desbassains retire son amendement.

M. de Pompery propose cet autre amendement: Art. 1er. — Il est interdit d'établir, sans autorisation, dans les campagnes en dehors des agglomérations de populations, des débits à emporter de bière.

M. Desbassains retire son amendement.

M. de Pompery propose cet autre amendement: Art. 1er. — Il est interdit d'établir, sans autorisation, dans les campagnes en dehors des agglomérations de populations, des débits à emporter de bière.

M. Desbassains retire son amendement.

M. de Pompery propose cet autre amendement: Art. 1er. — Il est interdit d'établir, sans autorisation, dans les campagnes en dehors des agglomérations de populations, des débits à emporter de bière.

M. Desbassains retire son amendement.

quin nous sont pas hostiles, ont laissé toute responsabilité à la commission.

M. le président invite M. Destremx à lire les articles en partie manuscrits.

M. Destremx fait observer qu'il n'y a que les chiffres à mettre.

M. le président. — Il faut en finir, et le plus tôt possible sera le mieux. Quel intérêt a-t-on à renvoyer une pareille discussion? Une fois c'est bien assez!

M. le président. — Le reste du projet ne renferme que des dispositions réglementaires qui sont remises comme d'habitude à la disposition du bureau.

L'article unique est adopté, mais des réclamations ont lieu sur l'ensemble du projet qui, dans son article unique, est soumis au scrutin public.

Le scrutin donne le résultat suivant: Nombre de votants, 584. Majorité absolue, 293.

Pour l'adoption, 331. Contre, 253.

L'Assemblée a adopté. La séance est levée à 5 h. 50 minutes.

La commission départementale du Rhône se réunira à l'Hôtel-de-Ville Préfecture, samedi, 25 janvier courant, à 1 heure et demie.

La séance d'hier soir du conseil municipal a été entièrement occupée à discuter les clauses du cahier des charges du théâtre.

Dans une séance supplémentaire qui aura lieu demain, la seconde partie sera examinée en détail.

Il est probable qu'aussitôt que le cahier des charges et le traité qui le complète auront été approuvés, la municipalité invitera tous les concurrents à venir en prendre connaissance.

On parle de 100,000 fr. Cette somme ne peut suffire, nous nous faisons fort de le prouver. C'est 150,000 fr. au minimum qu'il faut donner.

Nous les remercions, mais nous aurons du moins personnellement la satisfaction de l'avoir dit et répété au conseil sur tous les tons.

Dans un certain temps, la compagnie P.-L.-M. voyait disparaître une grande quantité de colis, sans préférence aucune.

M. le commissaire de Romans, dont on connaît l'énergie et le dévouement, a fait d'importantes captures, tant en voleurs qu'en marchandises volées.

Nous avons mentionné ces jours derniers une prétendue irrégularité qui, disait-on, existait dans une commune des environs de Lyon.

On dit sans doute qu'il y a des bruits que l'on dit dédaigner, mais il est bon de se souvenir aussi de certain air d'opéra sur la calomnie et de certain proverbe qui conseille de calomnier, attendu que de la calomnie il reste toujours quelque chose.

Dimanche prochain, 26 janvier, concert dans la salle de l'ancienne Bourse, au bénéfice d'un élève du Conservatoire.

Dimanche, au Casino, irrévocablement, dernière séance de poésie nationale par M. Ernst.

Le programme, des plus variés, attirera sans doute un nombreux auditoire.

M. Perret, professeur de physique au lycée, qui a fait au palais Saint-Pierre la conférence dont nous avons rendu compte, voit bien nous en dire pour nous remercier.

NOUVELLES ET BRUITS

ASSEMBLÉE NATIONALE

CHRONIQUE

CHRONIQUE

Ces sortes de compte-rendus, tels du moins que nous les comprenons, sont surtout des causeries relatives au sujet sur lequel a parlé le professeur.

Nous recevons une carte de visite qui ne laisse pas de nous intriguer un tantinet.

Au beau pays d'Andorre. Dans l'impossibilité où nous nous trouvons de renvoyer la nôtre à l'aimable chevrier, nous lui adressons ici nos remerciements.

Si les affaires ne vont pas, les voleurs se chargent bien, eux, d'opérer des liquidations.

Hier, un voitureur chargé de transporter les bois d'un radeau amarré à la petite gare de Vaise, s'est enfoncé en plein jour, à trois heures, sans qu'aucune des personnes présentes ait pu lui porter secours.

On se rappelle que le conseil municipal de Villefranche, sans mettre à profit l'empressement assez triste et assez convaincant, cependant, que nous lui avons donné, a supprimé l'octroi de la ville.

Le budget municipal de notre sous-préfecture, dit le Salut public, a dû par suite de cette décision, être complètement remanié.

Le nouveau budget se aprobation du préfet, — sur le papier du mois, — grâce à 30,000 fr. de souscriptions volontaires recueillies pour remplacer l'octroi, et à une recette de quinze mille francs à provenir des droits de voirie.

M. Cantonnat a approuvé ce budget tel quel, tout en avertissant le maire de la voie dangereuse dans laquelle il s'engageait.

En effet, les 30,000 fr. de souscriptions volontaires ont bien été promis, mais pour les toucher ce sera autre chose, et, quant aux droits de voirie, c'est à peine si, après l'évaluation des gens compétents et habiles à ces sortes de choses, ils produiront 4,000 fr. au lieu de 15,000 fr. espérés par le conseil municipal.

Villefranche va donc se trouver très-probablement dans une situation très-gênée et obligée de contracter, comme Lyon, tout ce qu'elle fidèlement les traces, emprunts sur emprunts pour faire face à ses dépenses.

Ce ne sera pas faute d'avoir été suffisamment averti; mais rien n'arrête les radicaux qui sont au pouvoir et qui savent qu'ils ne courront aucun risque personnel dans l'expérience de leurs théories les plus insensées.

Quel leur importe! Ils savent bien qu'en bout du compte, ce ne sera jamais eux qui paieront. — et pour cause. Mais il est profondément triste de voir, grâce à la déplorable organisation du suffrage universel, nos villes livrées sans défense à toutes les fantaisies du premier venu qui a su s'attirer un peu de malsaine popularité.

La direction de Lyon nous adresse l'avis suivant: Un avis inséré au Journal officiel du 16 courant a fait connaître qu'au lieu de 14 habitants d'Alsace-Lorraine qui ont établi leur domicile en France, le moyen de transférer dans les caisses françaises les sommes figurant à leur crédit dans les caisses des territoires cédés, la caisse des dépôts et consignations recevait, jusqu'au 31 mars prochain inclusivement, les demandes de transfert des titulaires.

Pour compléter cet avis, on informe les intéressés qu'en vue de leur donner le plus de facilités possibles, les caisses d'Alsace-Lorraine sont autorisées à recevoir les demandes de transfert pour les adresser ensuite à la caisse des dépôts et consignations.

Toute caisse d'épargne qui leur délivrera des formulaires imprimés, en double expédition. Ils pourront faire comprendre dans le transfert les inscriptions de rentes que les caissiers d'Alsace-Lorraine auraient eu à conserver pour leur compte. Ils peuvent s'adresser à la caisse d'épargne de Rhodéz, 12, rue de la Bourse, du mardi au samedi, compris, de 9 à 4 heures, bureau des transferts.

Le président de l'Association des anciens élèves du lycée de Lyon prie ses camarades de vouloir bien assister aux funérailles de monsieur Achille CHAUVIN, professeur à l'école de médecine.

Le convoi partira samedi 25 courant, à 9 heures 3/4, du domicile du défunt, quai Saint-Clair, 8, pour se rendre à l'église Saint-Polycarpe.

M. TAVERNIER lit les lignes de son main.

Senté à Paris rendu sans médecine par la découverte de la Sève Revalescière Du Barry de Londres. Vendue maintenant en Aut. 25 fr. Elle est plus qu'une minute de cuisson.

— Santé à tous par la douce Revalescière du Barry qui combat avec succès, sans médecine ni purgatif, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, flatulences, aigreurs, acidités, pituites, nausées, éructations, vomissements, constipation, diarrhées, ophtalmies, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnie, anémie, etc. Elle est faible, faible, faible, tous débilités de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74,000 cures, y compris celles de S. E. Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc.

CHRONIQUE

SAINT-ETIENNE, 23 janvier 1873.

BULLETIN COMMERCIAL.

Table with columns for 'SORTES', 'Poids', and 'Cours'. It lists various types of flour and their prices, including 'Organsin', 'Trames', and 'Grèges'.

Les prix des blés restent bien tenus par suite de l'apéculation régulière faite par la meunerie et des offres plus restreintes de la culture. Les seigles sont fermes et les orges toujours très-recherchées. Les avoines n'éprouvent aucun changement. En farines de consommation on ne signale aucune variation dans les prix qui pour les farines de spéculant faiblissent sur le courant et se maintiennent sans changement sur le livrable.

Coton middling upland, 20 5/8 cents la livre anglaise. Recettes des cotons aujourd'hui, 18,000 balles. Pétrôle raffiné, 21 1/2 cents le gallon. Farine extra state, 7 dollars 80 à 8 dollars cents le baril de 85 kil.

SPECTACLES DU 24 JANVIER. GRAND-THÉÂTRE. ORPHEUX AUX ENFERS, opéra-bouffe. LE CHALET, opéra comique en 1 acte.

BULLETIN METEOROLOGIQUE du 24 janvier. PAR BOULADE, ING.-OPTICIEN. THERMOMETRE, PRESSION, ETAT, VENT.

BAINS A VENDRE. S'adresser quai de Retz, 3, au 4^{me}. 4835

AVIS. Un jeune homme, habitué aux voyages, connaissant une partie de l'Amérique du Sud, désirerait aller aux colonies représenter une maison de commerce. Excellent références. Prendre l'adresse au bureau du journal.

GERCLE HORTICOLE LYONNAIS. place Sathonay, n° 9. La Bibliothèque. EST OUVERTE: Jeudi de 6 h. à 10 h. du soir. Samedi de 10 h. à 4 h. du soir.

MAISONS. Etude de Me PATRICOT, avoué à Lyon, rue Bât-d'Argent, 10. VENTE par expropriation forcée, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, de MAISONS sises à Lyon, rue du Nord, 31.

VENTE JUDICIAIRE. Le dimanche vingt-six janvier mil huit cent soixante-treize, à onze heures du matin, sur la place publique des Charpenettes, à Villeurbanne, il sera procédé à la vente aux enchères publiques et au comptant, de divers objets mobiliers saisis, tels que: Tables, chaises, fourneau, vaisselles, batterie de cuisine, secrétaire, glace, etc.

ANNONCES LEGALES, JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS. Etude de Me DURAND, huissier à Lyon, rue Saint-Côme, n° 11. VENTE JUDICIAIRE. Le dimanche vingt-six janvier mil huit cent soixante-treize, à onze heures du matin, sur la place publique des Charpenettes, à Villeurbanne, il sera procédé à la vente aux enchères publiques et au comptant, de divers objets mobiliers saisis, tels que: Tables, chaises, fourneau, vaisselles, batterie de cuisine, secrétaire, glace, etc.

COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE. 4, rue de la Paix, 4. 1^{er} - Départ direct de Saint-Nazaire, le 7 de chaque mois, pour l'Amérique du Nord, la Guyane, la Savanilla et Colon.

COMPAGNIE DE NAVIGATION MIXTE. PAQUEBOTS A VAPEUR POUR L'ALGÉRIE ET LE LANGUEDOC. Transport des passagers et marchandises à prix réduits.

CHARBONNAGES D'HERNE-BOCKUM. Sont payés: à partir du 2 janvier 1873. A PARIS dans les Bureaux de la Société, 43, boulevard Haussmann.

41 RUE DE L'HOTEL-DE-VILLE 41. A LOUER en totalité ou en partie UN VASTE LOCAL situé au centre des affaires AYANT 17 CROISÉES DE FACADE AU PREMIER AU-DESSUS DE L'ENTRESOL S'y adresser 41 RUE DE L'HOTEL-DE-VILLE 41

BOURSE DE PARIS - Jeudi 23 Janvier (de midi 1/2 à 3 h.). Table with columns for 'RENTES ET ACTIONS AU COMPTANT ET A TERME', 'OBLIGATIONS', and 'PRÉCÉD. Dernier'. It lists various financial instruments and their prices.

BOURSE DE LYON - Vendredi 24 Janvier (de 11 h. à midi 1/2). Table with columns for 'RENTES ET ACTIONS', 'A TERME', 'ACTIONS', and 'OBLIGATIONS'. It lists various financial instruments and their prices.

BULLETIN FINANCIER. Lyon, 24 janvier 1873. La Bourse de ce jour était encore une Bourse médiocre. Cependant, aussitôt que les prix ont faibli, nous avons constaté de meilleures dispositions et quelques achats de bon aloi, nous voulons dire faite par des gens qui lèveront les titres qu'ils ont achetés. Ces achats prouvent que la réaction paraît suffisante à ceux qui ont de l'argent disponible et que, sans attendre une plus forte baisse, on achète encore du 5 0/0 des qu'on peut l'obtenir un peu au-dessous du cours de 89.

Vu par nous, maire du deuxième arrondissement de Lyon, pour la légalisation de la signature ci-contre. Lyon, le